

DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement  
D'ALBERTVILLE  
Commune de SEEZ (73)

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 février,

Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Joël ARPIN, Lionel ARPIN, Corentin BOUCHER, Romain BOUVET, Christelle BRIU, Joëlle CAMPERS, Michel CLAIR, Christine CLEMENT, Michèle FERRARIS, Mathieu LECLERCQ, Anne-Emmanuelle LECLERE, Alain MARGUERETTAZ, Marie-Claude SORREL.

Absents excusés : Eric JACQUEMOUD, Alexine LAFAY (pouvoir à Lionel ARPIN), Frédéric LIMBARINU, Christel MAILHE, Coline MARGUERETTAZ (pouvoir à Alain MARGUERETTAZ)

Secrétaire de séance : Mathieu LECLERCQ

Nombre de conseillers en exercice : 18 - Présents : 13 - Votants : 15

Date de la convocation : le 17 février 2025

Date de publication : 27 février 2025 au 27 avril 2025

\*\*\*\*\*

**AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR  
L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un marché de maîtrise d'œuvre a été notifié le 23/10/2024 au groupement Baron Ingénierie pour l'aménagement et la sécurisation des espaces publics y compris la reprise des réseaux secs et humides.

Ce marché de maîtrise d'œuvre porte sur l'aménagement de différents espaces qui sont décomposés en plusieurs tranches optionnelles.

Compte-tenu de diverses modifications et afin de préciser celles-ci il convient de procéder à la signature d'un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre celui-ci porte sur les points suivants :

- Fixation du montant définitif de maîtrise d'œuvre de la tranche optionnelle 1 (aménagement du parking du centre et des connexions piétonnes aux abords du musée Saint-Eloi)
- Allongement du délai de la tranche ferme (présentation des AVP pour l'ensemble des secteurs à aménager)
- Répartition des frais de maîtrise d'œuvre entre la commune de Séez et la Communauté de Communes de Haute Tarentaise sur la partie réseaux eau potable et assainissement, suite au transfert de la compétence au 1<sup>er</sup> Janvier 2025.

L'avenant n°1 et le DPGF sont joints à cette délibération.

Après délibération, le conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** les termes de l'avenant n°1 du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer l'avenant et toutes pièces issues des présentes et de les notifier au titulaire du marché,
- **DE CHARGER** le Maire de toutes les démarches utiles à l'exécution du présent avenant.

Adoption à l'unanimité.

**Le Maire,**  
**Lionel ARPIN**



**Le secrétaire de séance,**  
**Mathieu LECLERCQ**

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Mathieu Leclercq", written over a horizontal line.